



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du vendredi 17 mars 2023**

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	11	16

Date de la convocation : 10 mars 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 mars 2023

**L'an deux-mil-vingt-trois, le dix-sept mars à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix mars deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.**

**Présents :**

Madame BOULIER Claude, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

**Absents excusés :**

Monsieur BRUNG Michel a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame DECURE Mélanie

Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Monsieur PELFRÈNE Daniel.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Monsieur POTHÉRAT Frédéric

Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.

Monsieur ZEDDE Alain

**Secrétaire de séance** : Madame TALBOT Christine a été nommée secrétaire de séance.

**2023 / 016 – MODIFICATION DES TARIFS DE LA LOCATION DES SALLES AU 1ER AVRIL 2023**

Madame le Maire rappelle que les derniers tarifs de location des salles ont été fixés lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Madame le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter les modifications de tarifs envisagées.

Monsieur CALTOT rappelle que les frais de chauffage sont actuellement facturés aux locataires du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mai. Pourtant, certains font le choix de refuser le chauffage et la commune craint que cela n'entraîne des surconsommations d'électricité si les locataires amènent des chauffages électriques personnels.

Monsieur CALTOT rappelle les tarifs votés lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Madame le Maire propose donc d'instituer désormais un tarif été et un tarif hiver afin que le chauffage soit systématiquement inclus dans le coût de la location hiver et précise que ces propositions n'augmentent pas les tarifs votés au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elles instituent uniquement la notion de « tarif été » et « tarif hiver » :



Services	Objet	Proposition au 1 <sup>er</sup> avril 2023
<b>6A/ Salle polyvalente</b>	Location journée été (du 01/05 au 14/10)	300 €
	Location journée hiver (du 15/10 au 30/04)	350 € (incluant 50 € de chauffage)
	Location weekend été (du 01/05 au 14/10)	400 €
	Location weekend hiver (du 15/10 au 30/04)	480 € (incluant 80 € de chauffage)
	Vin d'honneur	120 €
	Caution salle	1 500 €
	Caution lave-vaisselle	30 €
<b>6B/ Petite salle</b>	Location journée été (du 01/05 au 14/10)	120 €
	Location journée hiver (du 15/10 au 30/04)	145 € (incluant 25 € de chauffage)
	Location weekend été (du 01/05 au 14/10)	160 €
	Location weekend hiver (du 15/10 au 30/04)	200 € (incluant 40 € de chauffage)
	Caution salle	500 €
	Caution lave-vaisselle	30 €

Les salles sont mises à disposition gratuitement pour les associations relevant d'un intérêt communal, y compris pour le chauffage.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- **ADOpte les tarifs présentés dans le tableau ci-dessus ;**
- **DIT que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.**

**Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Josiane LELIÈVRE**

